

## 37<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 8 mai 2018 à 19h30

Au Centre de culture et de sport à Courfaivre

- Présidente** : Mme Yvonne LUCCHINA, Présidente.
- Secrétaire** : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents** : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants :  
Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat et M. Gérard Ruch.  
  
M. Raphaël Messerli, Chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 16 du 25 avril 2018, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Yvonne Lucchina a le plaisir d'ouvrir la séance au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, les représentants de la presse et le public.

Mme Yvonne Lucchina donne connaissance de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté.

### 1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Michel Jobin (PCSI) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.

M. Christophe Terrier (PS-verts) est excusé et remplacé par Mme Nadège Voirol.

Mme Agnès Veya (PS-verts) est excusée et remplacée par Mme Jeannine Prince.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

### 2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018.

Mme Céline Grellier (HSA) demande à ce qu'il soit bien précisé au point 7 du procès-verbal la phrase suivante, car c'est la première fois qu'elle voit qu'on vote un crédit inférieur au devis : *"en acceptant ce projet, les conseillers généraux vont accepter que l'ensemble du projet soit réalisé, même si cela dépasse le montant, car on ne peut pas prêter un site"*.

M. Etienne Dobler confirme que nous avons voté un crédit de Fr. 110'000,-, il n'a jamais été question de ne pas réaliser le projet. Un montant de Fr. 110'000,- a été porté au budget d'investissement.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 est accepté, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications.

Mme Yvonne Lucchina a représenté la Commune à l'assemblée annuelle de la Société d'embellissement de Bassecourt-Berlincourt le 23 mars 2018.

Mme Yvonne Lucchina rappelle quelques règles fondamentales au bon fonctionnement du Conseil général. Le Conseil général n'est pas une tribune où chacun peut intervenir librement sur tel ou tel sujet. Il y a des règles, un protocole à suivre. Les débats sont libres et démocratiques, mais doivent porter sur les sujets qui sont à l'ordre du jour. Les exceptions doivent être soumises au vote du Conseil général. Nous devons respecter le règlement du Conseil général. Elle rappelle que les membres du Conseil général ont été élus par les concitoyens pour débattre et prendre des décisions sur des sujets qui doivent faire avancer notre commune, la rendre plus attractive et agréable à vivre. Nous devons travailler ensemble pour le bien et dans les intérêts de la collectivité et dans le respect des idées de chacun. Cette fusion que la population a voulue, nous devons la fortifier et la développer dans un esprit positif, constructif et de coopération. Nous pouvons avoir des avis différents, mais nos débats doivent être constructifs. Comme nous sommes en démocratie, après le débat, il y a décision, vote et chacun doit accepter les décisions de la majorité. Mme la Présidente fait confiance, afin que chacun respecte ces principes.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat communique ce qui suit :

- Remplacements des médecins à Bassecourt et Glovelier, le Dr. Larrègle a remplacé le Dr. Bezençon depuis quelques mois à Bassecourt. A Glovelier, le Dr. Chaix remplacera le Dr. Rion, qui prend une retraite bien méritée après toutes ces années passées au service de ses patients.
- Le magasin d'alimentation de Glovelier va rouvrir ses portes durant le mois de mai. Un jeune couple de la Commune va tenter de maintenir quelque chose au village.
- Les travaux pour l'assainissement de l'éclairage public ont commencé ce matin 8 mai.
- Pénalité dû à l'enquête du CFI concernant les travaux à l'école primaire à Bassecourt. Malgré ce qui se dit un peu partout sur des suppositions, l'administration de Haute-Sorne n'a pas, à ce jour, reçu d'informations officielles. La seule chose que l'on peut supposer aujourd'hui, c'est qu'une pénalité sera infligée pour non-respect des procédures. Mais pas de montant connu !
- La tour à hirondelles a été érigée dans la cour de l'école primaire à Bassecourt et a été payée uniquement par des soutiens privés.
- L'annonce des permis de construire n'est plus possible sur le site, faute de temps et de moyens pour assurer des informations précises et complètes. Nous étudions une solution.
- Le plan spécial à Soulce est entré en force le 5 mai 2018, les travaux de viabilisation débuteront cet automne.
- Les travaux de remise en état du chemin menant à la gare de la Combe-Tabeyillon sont suspendus durant l'été et reprendront en septembre.
- La Mobilière assurance a mis en place un soutien financier pour aider les Communes dans des travaux de protections contre les crues. En établissant des critères de subventionnement, un montant de Fr. 200'000,- a été déterminé pour le projet Tabeyillon / Longues Royes dans notre commune. D'autres dossiers seront transmis chaque fois qu'il y aura possibilité de subventions. Cette manne est la bienvenue.
- M. le Maire présente un rapport sur la situation à Haute-Sorne concernant les interventions et auditions de la police cantonale.
- M. le Maire annonce que Mme Géraldine Beuchat parlera du projet de balade ressourçante.

#### 4. Questions orales

**M. Gérald Steiner (PDC)** indique qu'une nouvelle zone à bâtir a été ouverte côté ouest à Bassecourt, entre la route de Boécourt et la route de Glovelier, plus précisément aux Longues Royes. 64 parcelles ont été mises en vente. Une soixantaine de ces parcelles ont trouvé preneur. C'est fort réjouissant. M. Steiner pose la question suivante : "Avec l'arrivée de nouvelles familles, il suppose que d'ici quelques années, voire plus rapidement, de nombreux bambins arriveront également dans le secteur. Avons-

nous la capacité et les places nécessaires pour les accueillir dans nos crèches-garderies, en tenant compte que la pérennité de la garderie de Courfaivre, qui reçoit quand même 67 enfants n'est garantie que jusqu'en juin 2019 ?"

**Mme Nicole Eggenschwiler** répond nous accueillons aujourd'hui à la Maison de l'Enfance sur nos trois sites, deux à Bassecourt et un à Glovelier, 220 enfants au total. Ce qui correspond à 133 familles, soit 19 bébés de 0 à 2 ans et 52 enfants de 2 à 4 ans, ceci pour la crèche, 101 enfants de plus de 4 ans à l'UAPE à Bassecourt et 47 enfants à l'UAPE à Glovelier. Nous avons environ 20 à 25 enfants en liste d'attente et l'association de la Maison de l'Enfance a déposé en avril dernier une demande d'extension de places au Service cantonal de l'action social, extension de places supplémentaires qui doivent être accordées par le canton et mise à la reconnaissance de subventionnement. Le dossier est en cours. Concernant Courfaivre, la crèche-garderie privée, accueille aujourd'hui 62 enfants (bébés et écoliers confondus de différents villages) qui correspond à 47 familles. Environ 30 repas sont servis à midi. La crèche garderie les Barbouilles de Courfaivre est garantie jusqu'en juillet 2019. La responsable cesserait son activité après plus de 30 ans de métier en juillet 2019. Mme Eggenschwiler attend un dossier complet. Elle confirme qu'il est primordial de prévoir l'avenir dès maintenant avec le développement des terrains viabilisés. Le Conseil communal devra donc s'atteler à une réflexion très rapidement, à savoir si nous pourrions ouvrir une antenne à Courfaivre ou développer un autre site ailleurs pour accueillir les enfants actuellement gardés aux Barbouilles, sachant qu'il sera impossible pour ces familles de trouver une place à Bassecourt ou Glovelier. Le Conseil communal devra se prononcer en collaboration avec la Maison de l'Enfance sur le projet d'antenne supplémentaire. Mme Eggenschwiler fait encore remarquer qu'il faut l'accord du canton pour nous octroyer des places subventionnées et l'autorisation d'exploiter une nouvelle antenne et qu'elle ne sait pas si le plafond des places cantonales subventionnées est atteint ou pas. Elle va se renseigner. Une prise de conscience doit être faite avec la Maison de l'Enfance et pour laquelle le Conseil communal et le Conseil général devront se positionner.

**M. Gérald Steiner (PDC)** est satisfait.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** souhaite une amélioration de la communication entre le Conseil communal, le Conseil général et la population. Elle demande si le Conseil communal est favorable à continuer avec le périodique Clin d'œil ou réaliser un journal pour la commune ?

**M. Jean-Bernard Vallat** répond que la communication est un grand sujet de préoccupation du Conseil communal. La situation est floue avec Clin d'œil, il attend une entrevue avec le responsable. Alors qu'un journal de la commune est un travail de professionnel. Ce vendredi le Conseil communal a préparé le plan de législation et parlé de la communication. Un projet va se développer assez rapidement.

**Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** est satisfaite.

**M. Patrick Ballaman (PS-Verts)** s'interroge sur le traitement des motions. Il rappelle les interventions qu'il a fait. Le règlement du Conseil général est clair, le traitement d'une motion doit être fait dans un délai de 12 mois. Il demande le suivi des motions.

**M. Jean-Bernard Vallat** répond que cela pose parfois des problèmes. La motion sur la redistribution d'aliments suit son cours. Les résultats de la motion n° 7 sont en phase d'être présentés au Conseil général. Le Conseil essaie de répondre dans un délai raisonnable. Une nouvelle organisation se met en place.

**M. Patrick Ballaman (PS-Verts)** est partiellement satisfait.

**M. Noël Pedreira (HSA)** relève que les couloirs et les portes de la partie ancienne de l'école primaire ont récemment été repeints. S'il paraît impossible de remettre en cause la nécessité de ces travaux, le choix des couleurs interpelle. Les murs sont d'un blanc immaculé, alors que les portes sont grises. Bien terre ont relevé plusieurs personnes, comme ambiance pour une école primaire. Renseignements pris, il semblerait que le corps enseignant ait été sollicité pour choisir les couleurs. Ceci semble logique, vu que ce sont bel et bien les enseignants et leurs élèves qui traversent quotidiennement ces couloirs. Que s'est-il passé pour que le choix se soit porté sur de telles couleurs ? En fait, il s'avère que le corps enseignant s'était décidé pour d'autres couleurs, bien plus en phase, justement, avec l'ambiance propre à l'école. Ce qui s'est produit, c'est qu'après l'avoir expressément sollicité, l'avis du corps enseignant n'a tout bonnement pas été entendu ! Cerise sur le gâteau, on n'a même pas essayé d'entrer en contact avec les enseignants. Au final, la couleur des murs a été imposée par le haut, sans tentative de dialogue,

par une ou des personnes qui sont loin d'emprunter régulièrement ces couloirs. M. Pedreira demande comment le Conseil communal peut-il s'expliquer quant à cette étrange manière de procéder, tant au niveau de la consultation, de l'écoute, de la communication, que de la recherche du dialogue et du compromis ?

**Mme Rose-Marie Allemann** répond que la couleur blanc cassé a été choisie d'un commun accord, avec la directrice Mme Antoinette Kottelat. S'ils veulent, ils ont la possibilité d'y ajouter des tableaux avec des couleurs.

**M. Noël Pedreira (HSA)** est satisfait.

**Mme Sylvie Turinetti (UDC)** a vu en Ajoie de jolies cigognes, elle se demande par quelle mesure le Conseil communal pourrait favoriser la venue de ces volatiles dans la Commune de Haute-Sorne comme c'est le cas en Ajoie.

**Mme Géraldine Beuchat** répond que le Conseil communal n'a pas réfléchi à cette question, qui est à voir avec les sociétés de protection de la nature. Mme Beuchat s'engage à prendre contact avec les responsables de ces sociétés.

**Mme Sylvie Turinetti (UDC)** est satisfaite.

**5. Prendre connaissance et approuver le contrat de location pour un système centralisé de surveillance et de détection des fuites du réseau d'eau de consommation sur l'ensemble du territoire de Haute-Sorne (message n° 112 du Conseil communal au Conseil général du 16 avril 2018).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin rappelle la superficie des 5 villages à Haute-Sorne. Lorsqu'une fuite est détectée, il faut savoir d'où elle vient. Nous aurons la vision en temps réelle sur le réseau. Les anciennes communes n'ont pas toujours fait les travaux d'entretien qu'il fallait. Le Conseil communal a voulu un système installé dans 60 à 70 communes suisses. La commission des eaux a étudié différents systèmes. Cela fait très longtemps que la voirie réclame un tel système. Nous dépensons de toute façon entre Fr. 50'000 et Fr. 200'000 pour les réparations des fuites. Le Conseil général est invité à prendre une décision, puis un contrat sera signé (achat ou location).

Selon les dernières estimations effectuées en 2017, le taux de fuites à Haute-Sorne s'élève à une moyenne de 40 %. Les recommandations de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux) le fixe à 15 % au maximum. La moyenne suisse approche les 13 %. Pour Haute-Sorne, ce sont plus de 350'000 m<sup>3</sup> d'eau traitée qui sont ainsi perdus.

Les différentes variantes ont été étudiées et évaluées en fonction de leurs avantages et de leurs inconvénients. Au final, le système d'écoute au moyen d'hydrophones qui s'est révélé correspondre le mieux aux particularités de nos infrastructures communales. C'est donc sur la base de la proposition de la commission des eaux que le Conseil communal a validé ce choix technique. Cet outil a été créé en Suisse, par la maison Hinni SA, fondée en 1990 et qui a son siège à Biel-Benken (BL). C'est d'ailleurs à cette entreprise qu'est actuellement confié le contrat d'entretien des quelque 454 bornes hydrant équipant notre commune. Le système de surveillance baptisé Lorno a été développé en collaboration avec le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), ainsi que l'EPFL et la HES de Lucerne. Il équipe plusieurs communes jurassiennes, notamment Boécourt, Saignelégier, Lajoux et Montfaucon. Une variante était à l'étude entre l'achat et la location. Après analyse financière à long terme, la solution de la location s'est avérée être la plus avantageuse. La charge financière annuelle totale se monte à Fr. 72'000,-.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Soltermann (HSA) demande si dans le contrat, Sceut et Berlincourt sont inclus ?

M. Pascal Crétin répond par l'affirmative.

Passé au vote, la conclusion d'un contrat de location pour un système centralisé de surveillance et de détection des fuites du réseau d'eau de consommation sur l'ensemble du territoire de Haute-Sorne est acceptée par 31 voix, sans avis contraire.

**6. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 175'000,- pour le drainage du terrain B à Bassecourt (message n° 113 du Conseil communal au Conseil général du 16 avril 2018).**

L'entrée en matière est combattue.

M. Noël Pedreira (HSA) n'est pas contre le projet. Il veut élargir le débat et mieux soutenir toutes les sociétés de Haute-Sorne.

Pour M. Jean-Marie Allimann (PDC), il est important d'entrer en matière et voter ce crédit. Ce qui n'empêche pas de faire un travail global et traiter toutes les autres sociétés de la même manière. Mais on doit faire ce drainage.

**Passé au vote, l'entrée en matière est acceptée par 27 voix contre 5.**

M. Frédéric Juillerat présente le projet, soulignant que le message est assez complet. Le terrain d'entraînement, réalisé en 1978, n'a jamais été drainé. Les graminées en place ne supportent plus les sollicitations du jeu, forte présence de Poa annua avec très peu d'enracinement. Afin de garantir une évacuation rapide de l'eau de pluie, le terrain doit être drainé avec un système de drains primaires et de fentes drainantes (Système de drainage renforcé). Il est prévu le brûlage de toute la surface Glyphosate et Humixa R afin de réduire de 40 % la dose de Glyphosate. Cependant, une alternative au Glyphosate peut être trouvée. La maison Eurogreen connaît les terrains de football de notre commune depuis l'année 2001. Elle a eu l'occasion de régénérer le terrain principal de Glovelier et de reconstruire le terrain d'entraînement. Eurogreen a également reconstruit les terrains de football de Courfaivre. Le coût de l'investissement est de Fr. 175'000,-. Ce montant figure au budget d'investissement 2018. Le Conseil général est appelé à donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet. La charge financière annuelle se monte à Fr. 10'500,-

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) communique que le groupe PDC va accepter le crédit. Il demande si une demande de subvention a été envoyée et si le FC Bassecourt a été approché pour une participation financière ? Concernant l'utilisation du Glyphosate, il est d'avis que nous devons montrer l'exemple et bannir ce produit. Il souhaite qu'une alternative soit trouvée. Il souhaite également qu'il y ait une ligne directrice et que toutes les sociétés locales soient traitées sur un pied d'égalité.

M. Patrick Ballaman (PS – Verts) partage les considérations de M. Jean-Marie Allimann. Le groupe PS – Verts va également accepter ce crédit. Il relève la controverse avec le produit Glyphosate, probablement cancérigène.

M. Frédéric Juillerat souhaite fédérer davantage les sociétés de sports, évoquant le projet d'un terrain synthétique. Il ajoute que des subventions seront demandées. Il relève que certains produits sont plus dangereux que le Glyphosate. Il faut laisser le temps et voir pour des solutions efficaces, utiliser le produit à moindre dose. Si la décision est de ne pas utiliser de Glyphosate, il n'y voit pas d'inconvénient.

M. Noël Pedreira (HSA) souhaite avoir la garantie que l'on peut se passer du Glyphosate.

M. Patrick Ballaman (PS – Verts) propose d'accepter le crédit, sans utilisation du Glyphosate.

M. Vincent Voyame (PCSI) fait la même proposition.

Passé au vote, la décision de ne pas utiliser de Glyphosate est acceptée par 28 voix, sans avis contraire.

Passé au vote, le crédit de Fr. 175'000,- TTC pour le drainage du terrain B de Bassecourt est accepté par 28 voix et 4 abstentions. Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

**7. Nommer un membre de la commission permanente d'estimation.**

Pour le PDC, M. Jean-Marie Allimann propose M. André Monnerat de Courfavailre.

M. André Monnerat est nommé à la commission d'estimation par applaudissements.

**8. Répondre à la question écrite n° 28, déposée par le groupe UDC le 20 mars 2018, intitulée "Sociétés Haute-Sorne".**

Mme Sylvie Turinetti (UDC) est satisfaite.

**9. Traitement de la motion n° 11 déposée par le groupe PS le 21 novembre 2017, intitulée : "Motion pour le soutien de la production d'énergie et d'autres mesures éco-responsables".**

M. Patrick Ballaman (PS – Verts) est d'avis que des alternatives doivent se développer en termes de production d'énergie. Certaines communes sont très actives et ont exprimé une volonté claire en fixant des objectifs de réalisation. Tel est le cas notamment de Delémont. Du point de vue du PS-Verts il est léger de ne pas agir lors de la réalisation de nouveaux plans de constructions. Plus de 60 parcelles ont été mises à disposition à Bassecourt sans aucune exigence dans le domaine de l'autonomie (production d'énergie par des panneaux solaires, photovoltaïques, système de stockage d'énergie, récupérateur eau ou autres mesures). Il est de la responsabilité des collectivités publiques de s'impliquer dans une réflexion collective. Elles doivent montrer le chemin en encourageant les citoyens à investir pour les générations futures. Par cette motion, le PS-Verts demande au Conseil communal, avec le soutien éventuel de la commission énergie, de déposer un arrêté ou un règlement avec des mesures incitatives pour la production d'énergie ou autres mesures éco-responsables.

M. Jean-Bernard Vallat explique que le Conseil communal ne va pas s'opposer à cette motion, notamment en regard avec le remplacement de l'éclairage public. De plus, il cite les projets en cours d'études, avec des panneaux photovoltaïques, la géothermie et peut-être le chauffage à distance.

Pour le secteur des Longues Royes, avec les prescriptions en 2009, on ne parlait pas d'énergies renouvelables.

Passée au vote, la motion n° 11 intitulée "Motion pour le soutien de la production d'énergie et d'autres mesures éco-responsables" est acceptée à l'unanimité.

**10. Traitement de la motion n° 12 déposée par le groupe HSA le 20 mars 2018, intitulée : "Formation des Conseillers communaux".**

Mme Valérie Soltermann parle de la complexité des décisions à prendre par les conseiller-ère-s, avec des règlements et des bases légales. Elle demande à ce que les membres du Conseil communal à suivre une formation IDEHAP, avec validation de compétences, cadres, etc, financée par la commune. Elle demande à soutenir la motion.

M. Jean-Bernard Vallat donne la position du Conseil communal, qui a été longuement discutée. Les membres du Conseil communal disposent actuellement de possibilités de suivre des cours pour un perfectionnement ou pour l'apprentissage de certaines tâches. Des cours en tous genres sont suivis (exemples : ASPAN, IDEHAP, formation juridique et administrative, etc). En plus, l'aide des membres de l'administration est bien utilisée par les élus. Le personnel communal est très expert dans de multitudes de sujets et assure d'une manière très professionnelle l'accompagnement des membres de l'exécutif et des membres des diverses commissions. Nous ne pouvons pas exiger l'obligation de participer à des formations à des conseiller-ère-s déjà surchargés par les dossiers. Le Conseil communal ne voit pas ce que pourrait amener cette motion et comment elle pourrait être appliquée. Nous avons déjà du mal à trouver des personnes qui prennent en main les destinées de nos diverses institutions, alors s'il faut encore les obliger à aller faire des cours ... ! Cette motion ne pourrait qu'exiger et obliger la pratique des cours pour nos élus. C'est pourquoi le Conseil communal propose de ne pas donner suite à la motion et la refuser.

M. Vincent Voyame (groupe PCSI) relève qu'il est important d'avoir une administration forte et le Conseil communal doit être important dans le décisionnelle. Il n'est pas justifié d'obliger les élus à suivre des cours, car cela change tous les cinq ans. Le groupe PCSI refusera la motion.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) met en évidence la complexité de la mise en œuvre de cette motion. Il a le sentiment que la motion est déjà réalisée et est trop contraignante.

Pour M. Jean-Marie Allimann (PDC) si on oblige les élus à suivre des cours, il n'y aura plus personne. Les membres du Conseil communal ont été élus pour leur compétence. Les contraindre à suivre un cours sera contre-productif. La pratique actuelle est suffisante, celui qui veut se perfectionner peut le faire.

Valérie Soltermann remercie M. le Maire pour ses explications.

Mme Soltermann ne maintient pas la motion et la transforme en postulat.

M. Jean-Bernard Vallat relève que l'on peut considérer que tout ce qui a été dit est un postulat. Il ne voit pas l'intérêt de transformer la motion en postulat.

Mme Valérie Soltermann maintient le postulat.

Passé au vote le postulat est refusé par 24 voix contre 7 et 1 abstention.

**11. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Tsimba Grace Kuvuna.**

Mme Tsimba Grace Kuvuna est née le 15 mai 1998 à Bienne. Elle est domiciliée à Glovelier depuis 2002 et au bénéfice du permis d'établissement C. Mme Tsimba Grace Kuvuna déclare avoir entrepris les démarches de naturalisation pour participer à la vie politique suisse par le biais du droit de vote fédéral. Elle vit en Suisse depuis sa naissance et y a ses racines. Elle n'est jamais allée dans son pays d'origine. Elle est bien intégrée et se sent bien en Suisse. La nationalité suisse va lui permettre de voyager plus facilement. Sa sœur aînée et son frère Nodrik ont la nationalité suisse.

L'audition s'est déroulée le 15 février 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Tsimba Grace Kuvuna obtienne le droit de cité communal et cantonal.

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

**12. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Nzuzi Astrid Kuvuna.**

Mme Nzuzi Astrid Kuvuna est née le 15 mai 1998 à Bienne. Elle est domiciliée à Glovelier depuis 2002 et au bénéfice du permis d'établissement C.

Mme Nzuzi Astrid Kuvuna déclare qu'elle est née en Suisse et a grandi ici. Elle aimerait voyager plus tard et cela lui faciliterait les démarches.

L'audition s'est déroulée le 15 février 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Nzuzi Astrid Kuvuna obtienne le droit de cité communal et cantonal.

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

**13. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. et Mme Daniele et Giovanna Cacciatore et leurs enfants Elio et Mattia.**

M. Daniele Cacciatore est né le 26 novembre 1980 à Porrentruy. Mme Giovanna Cacciatore est née le 26 avril 1988 à Delémont. Leurs enfants Elio et Mattia sont nés le 16 juin 2017. Ils sont domiciliés à Glovelier et sont tous au bénéfice du permis d'établissement C.

M. Cacciatore déclare que c'est pour faciliter son intégration et celle de ses enfants. Il a toujours vécu en Suisse et désire pouvoir voter sur le plan fédéral. Mme Cacciatore rejoint les motifs de son mari et ajoute que c'est surtout pour l'avenir de leurs enfants.

L'audition s'est déroulée le 7 mars 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que la famille Cacciatore obtienne le droit de cité communal et cantonal.

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

---

Yvonne Lucchina donne connaissance de 9 questions écrites. Elles sont intitulées comme suit :

- ✓ "Vérification des comptes" déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA).
- ✓ "Marchés publics" déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA).
- ✓ "Tour à hirondelles", déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA).
- ✓ "Prévoyance professionnelle pour les employés de notre Commune" déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA).
- ✓ "Heures nécessaires pour répondre au CFI & Système de contrôle interne de notre Commune" déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA).
- ✓ "Rapport final du CFI : quelle mise en œuvre des recommandations ou exigences émises ?" déposée par M. Noël Pedreira (groupe HSA).
- ✓ "Soutien au commerce local de Haute-Sorne" déposée par Mme Céline Grellier et M. Lionel Socchi (groupe HSA).
- ✓ "Développement immobilier : oui... mais pas à n'importe quelle prix !" déposée par Mme Céline Grellier (groupe HSA).
- ✓ "Réseau d'eau" déposée par M. Patrick Ballaman (groupe PS-Verts).

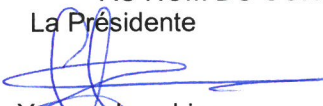
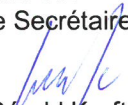
Ces questions écrites sont jointes au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Yvonne Lucchina remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée.

Mme Yvonne Lucchina lève la séance à 21h45.

Bassecourt, le 8 mai 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente	Le Secrétaire
 Yvonne Lucchina	 Gerald Kraft